DEC210724DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Sylvain HENRY assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180595DR12 du 12 février 2018 portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'AP**,**

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Sylvain HENRY dans l'unité du CNRS n°UMR7346 à compter du 1er février 2021.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Cristinel DIACONU

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTO